



Roulez au quotidien
en toute **sécurité**

Pour votre sécurité et celle des autres, adoptez les bons réflexes !



Liste des équipements obligatoires ou recommandés avec votre trottinette électrique pour circuler en agglomération.



14 ans
minimum



1 personne



Casque audio
interdit



Trottoirs interdits
(circuler sur les pistes
cyclables lorsqu'elles
existent)



Vitesse du véhicule
limitée à 25Km/H
(par construction
ou par bridage)

La garantie Responsabilité Civile spécifique pour circuler avec votre engin est obligatoire

Elle couvre les dommages que vous pourriez causer à autrui (blessures d'un piéton, dégâts matériels à d'autres biens ...).

La garantie du Conducteur est fortement recommandée

Elle couvre les dommages corporels que vous pourriez subir, que vous soyez responsable ou non de l'accident. Chez Allianz, vous pouvez choisir le plafond maximum d'indemnisation (250 000 € ou 1 million d'€) ainsi que le taux d'AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique) à partir duquel la garantie se déclenche (0 % ou 15 %).

La garantie Défense Pénale et Recours Suite à Accident est incluse dans les contrats Allianz

Si vous êtes victime ou responsable d'un accident, nous vous aidons dans les démarches amiables ou judiciaires pour défendre vos droits.



	Formule de base	Formule Sérénité
Responsabilité Civile	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓
Garantie du Conducteur		✓

Vous avez choisi de vous déplacer autrement.
Allianz vous accompagne dans cette nouvelle mobilité.

Pour en savoir plus, flashez-moi !



Pour de plus amples renseignements,
votre conseiller est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

